



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

République Française
Département des Yvelines

Décision du 17 novembre 2023 n°23/131
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : Demande de subvention au titre du Plan Vert Ile-de-France
Nature pour les travaux de rénovation du square Brassens

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20/224 du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 26° permettant au Maire de « *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement sur tout projet et pour tout montant* »,

Considérant le projet de requalification du square Brassens porté par la Ville,

Considérant le règlement d'intervention du Plan Vert d'Ile-de-France Nature ayant pour objectifs principaux de réduire la carence en espaces verts des Franciliens, de créer ou améliorer les espaces de nature ouverts au public et de renforcer l'action régionale en matière de préservation et de restauration des milieux naturels ainsi que le retour de la nature en ville.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE SOLLICITER** une subvention à hauteur de 250 000 € au titre du dispositif « *Plan vert Île-de-France Nature : soutien à la création et à l'amélioration d'espaces verts* » auprès d'Ile-de-France Nature.

Article 2 : **DE PRÉCISER** que les dépenses liées au projet, d'un montant de 502 211€ HT (soit 602 654€ TTC), sont inscrites au budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du
CGCT ont été accomplies pour le présent
acte.

AR. délivré le : 17 novembre 2023

Publication effectuée le : 17 novembre 2023

Exécutoire ce jour : 17 novembre 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20231117-DM23-131-AU
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023